42E SESSION DE LA

deuxième appel sera fait pour toutes les délégations qui étaient absentes lors du premier appel. Les délégués ne doivent voter que pour un seul candidat.

Documents correspondants	42 C/NOM/4 42 C/NOM/5 42 C/NOM/6 42 C/NOM/7 and Add 42 C/NOM/7/INF 42 C/NOM/INF.2.Rev.5
Projet(s) de résolution examiné(s)	n.d.